



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS

Avril 2026

**Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans**

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89   @ accueil@cccps.fr   🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• - SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY



# FINANCES

Le budget de la communauté de communes est composé d'un **budget principal** et de **6 budgets annexes** :

- Stations d'épuration (STEP)
- Zone d'activités des Valernes
- Zone d'activités Eco parc du Pas de Lauzun
- Production d'énergies renouvelables
- Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat
- Autopartage

Le budget est structuré en deux grandes sections :

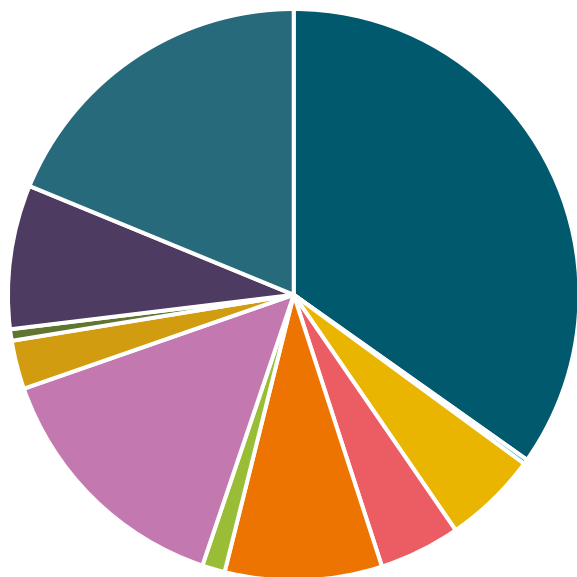
- La **section de fonctionnement** regroupe les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante des services (salaires, achats, subventions, charges générales), ainsi que les recettes régulières (impôts, dotations, produits des services).
- La **section d'investissement** concerne, quant à elle, les opérations ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité : construction ou rénovation d'équipements, acquisitions de matériel, travaux. Elle est financée notamment par l'autofinancement, des subventions ou des emprunts.

Les budgets sont présentés et votés **par fonction**, c'est-à-dire par grandes politiques publiques (par exemple : sport/jeunesse, administration générale, mobilité, actions économiques...), afin de donner une lecture claire des postes de dépenses liées aux compétences de l'intercommunalité.

Ils sont également votés **par chapitre**, ce qui correspond à un niveau de détail comptable regroupant des dépenses ou recettes de même nature, permettant d'encadrer et de suivre l'exécution budgétaire.

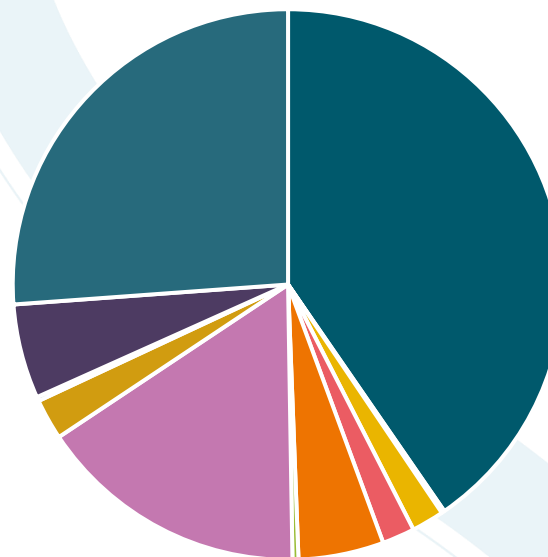
# FINANCES

## BUDGET FONCTIONNEMENT 2025 (BP 2026 voté sans reprise des résultats antérieurs. Vote d'un BS en juin)



**Dépenses : 16 862 039 €**

(dont 13 694 589 € pour le budget principal)



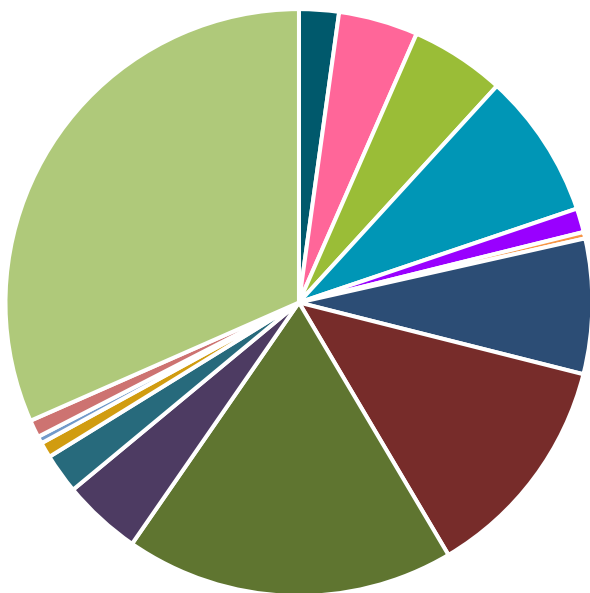
**Recettes : 16 862 039 €**

(dont 13 694 589 € pour le budget principal  
dont 2 387 650 € d'excédent cumulé)

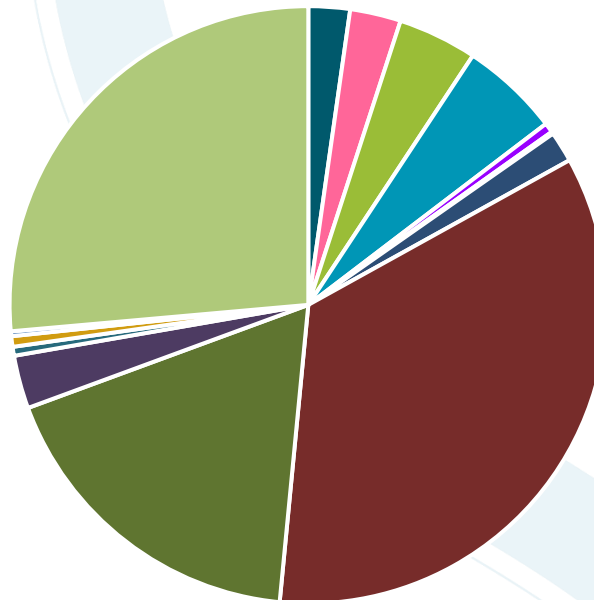
- ADMINISTRATION
- SECURITE
- SPORT
- JEUNESSE
- FAMILLE
- HABITAT ET GENS DU VOYAGE
- DECHETS
- ADN SMRD GEMAPI
- MOBILITE
- ECONOMIE-ENERGIE-TOURISME
- BUDGETS ANNEXES

# FINANCES

## BUDGET INVESTISSEMENT 2025



**Dépenses : 5 189 650 €**  
(dont 4 569 567 € pour le budget principal  
comprenant 844 553 € de déficit antérieur reporté)



**Recettes : 5 189 650€**  
(dont 4 569 567 € pour le budget principal)

- ADMINISTRATIF
- SOCIAL
- DECHETS
- SPORT
- TOURISME
- MOBILITE
- AUTRES OPERATIONS
- SCHEMA CYCLABLE
- BOM/CSE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS
- CLUB HOUSE
- PLH
- BUDGETS ANNEXES

# FISCALITÉ

## TAUX D'IMPOSITION

- 4,54 % Taxe habitation résidence secondaire
- 4,10 % Taxe foncière
- 10,71 % Taxe sur le foncier non bâti
- 26,50 % Cotisation foncière des entreprises
- 9,6 % Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 298 000 € Taxe GEMAPI



# TARIFICATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

## Redevance ordures ménagères campings et aires naturelles :

**15€** par emplacement pour les aires naturelles et les campings à la ferme

**20€** par emplacement pour les campings

## Tarification des professionnels :

**Prix de l'unité de passage fixée à 20€**

DIB : 2 unités de passage

Déchets verts : 1 unité

Gratuit pour les autres flux

# L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

